

FICHE PRODUIT PROTEGER MES PROCHES

Nul n'est complètement à l'abri des risques du quotidien. En France, un accident arrive chaque seconde que cela soit un accident de la route, un accident domestique, un accident médical... Les raisons pour se prémunir contre telle ou telle éventualité varie d'une personne à l'autre et des solutions existent pour couvrir vos proches de leurs conséquences éventuelles.

PREVOYANCE ASSURANCE DE PERSONNE

A CHAQUE BESOIN SON ASSURANCE PRÉVOYANCE

L'assurance décès, la garantie des accidents de la vie, la protection juridique etc. Ces contrats peuvent vous sembler complexes mais ils vous permettent de répondre à une priorité : protégez votre avenir et celui de vos proches des conséquences de certains risques. A chacun de vos besoins correspond une prévoyance et une couverture adaptée, ces solutions étant complètement personnalisables, nous vous invitons grandement à contacter l'Office Patrimonial Français pour définir ensemble les couvertures qui vous correspondent.

LE CONTRAT DE PREVOYANCE GARANTIES ACCIDENTS DE LA VIE (GAV) : Il permet à son souscripteur de toucher une indemnité en cas de décès, de déficit fonctionnel permanent ou de préjudice esthétique subit à la suite d'un accident couvert par le contrat. Ce type de prévoyance peut être prévue pour protéger toute votre famille des accidents de la vie quotidienne : au travail, à l'école, au domicile, etc. Les couvertures varient en fonction de la prévoyance souhaitée.

LE CONTRAT PREVOYANCE DEPENDANCES : Une prévoyance dépendance est une prévoyance qui permet de toucher une rente ou un capital en cas de perte de l'indépendance due à la vieillesse (totale ou partielle). On parle de dépendance lorsqu'une personne est atteinte de troubles du comportement ou de troubles physiques qui lui empêchent d'être autonome dans les activités de la vie quotidienne. Ce type de couverture peut être souscrit dans le cadre d'une prévoyance collective ou d'une prévoyance individuelle. Aussi selon le niveau de la perte de dépendances, vous pouvez prévoir des garanties complémentaires à la perception de la rente viagère ou du capital comme des services à la personne (l'assistance pour trouver un établissement adapté à votre nouvelle situation, l'aide à domicile, le soutien psychologique etc.)

LE CONTRAT PROTECTION JURIDIQUE : Dans une logique de prévoyance, l'assurance protection juridique vous permet, lors d'une procédure de justice avec un tiers, d'être défendu par votre assureur. Ce type d'assurance prend généralement en compte les honoraires d'avocat, les frais d'expertise, les frais de procédure. Pour bénéficier de ce type d'assurance, soit elle fait l'objet d'un contrat spécifique, soit elle est intégrée dans un autre contrat (type multirisque habitation ou automobile) et son champ d'action s'en trouve réduit, dans ce cas des mesures complémentaires peuvent être mise en place concernant votre protection juridique en fonction de vos contrats déjà existant et de vos besoins complémentaires.

LA RESPONSABILITE CIVILE : Toute personne peut causer involontairement un dommage à autrui. Dans ce cas, sa responsabilité civile est engagée. Avec ce type de contrat, vous assurez votre responsabilité civile. C'est alors votre assureur qui prend en charge les réparations pécuniaires à distribuer. La garantie responsabilité civile couvre les dommages causés par vous, vos enfants, vos préposés (femme de ménage, jardinier, etc.), vos animaux et même les objets que vous détenez. Certains dommages ne sont cependant pas couverts par ce type d'assurance comme les dégâts volontaires, causés à vous-même. Vous pouvez souscrire cette assurance spécifiquement mais comme le contrat protection juridique, elle est parfois incluse dans certains autres contrats.

Il existe encore bien d'autres contrats complémentaires tels que la garantie obsèques, la garantie multisport, ainsi en fonction de vos besoins, l'Office Patrimonial Français pourra vous proposer les contrats avec les garanties adaptées.

OFFICE PATRIMONIAL FRANÇAIS – O.P.F. GROUPE, SARL au capital de 15 000,00€, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 814 262 986 RCS Lyon, code APE 7490B, holding du groupe détenant tout ou majeure partie des parts des sociétés OPF INGENIERIE, OPF COURTAGE et OPF IMMOBILIER.

OPF INGENIERIE, nom commercial de MS OPTIMA, SARL unipersonnelle au capital social de 10 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 797 490 695 RCS Lyon, code APE 7022Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°14001919 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E003780 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour les activités de CIF, COA, et COBSP auprès de la compagnie CGPA, 125 rue de la Faisanderie, CS 31666, 75 773 PARIS CEDEX 16, sous la police n°RCP0370, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et COBSP auprès de la même compagnie.

OPF COURTAGE, nom commercial du CABINET MONTHERLANT PATRIMOINE, SARL unipersonnelle au capital social de 7 500,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 494 226 822 RCS Lyon, code APE 6622Z, immatriculée à l'ORIAS sous le n°13000532 www.orias.fr pour les activités de Courtier en Opération d'Assurance (COA) et de Courtier en Opération Bancaire et Services de Paiement (COBSP) et référencée Conseiller en Investissement Financier (CIF) sous le N° E002973 par L'ANACOFI-CIF, assurée en RCP pour l'ensemble de ses activités auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 Paris, sous la police n°7400026945, et disposant de garanties financières pour les activités de COA et de COBSP auprès de la même compagnie.

OPF IMMOBILIER, nom commercial de XR INVEST, SARL au capital social de 20 000,00 euros, dont le siège social est situé au 84, rue Paul Bert, 69003 LYON, immatriculée sous le numéro SIREN 823 269 899 RCS Lyon, code APE 6831Z, Titulaire de la carte « T », sans détention de fonds, et « G » n° CPI 6901 2017 000 017 133 délivrée par la CCI de LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE, assurée en RCP pour les activités d'intermédiaire en transaction et en gestion d'immeuble, sous les polices n°143 944 455 et n° 120 137 405, et disposant de garanties financières sous la police n° GF 0000002525 pour l'activité d'intermédiaire en gestion d'immeuble pour un montant de 120 000,00 € et pour l'activité de transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce sans détention et sans maniement de fonds sous la police n° 118 263 166 pour un montant de 110 000,00 € auprès de la même compagnie GALIAN ASSURANCES, TSA 20035, 75801 PARIS CEDEX 08.